

Les agglomérations à la loupe

Une lecture des discontinuités urbaines de revenus en 2010 et 2011

Desrivierre David
Insee Nord-Pas-de-Calais



Plan de la présentation

Présentation de l'étude « Les agglomérations à la loupe »

Deux approches complémentaires des discontinuités urbaines de revenus

Les données carroyées disponibles sur **Insee.fr**

Présentation de l'étude « Les agglomérations à la loupe »

Les agglomérations à la loupe

Le cadre partenarial

Étude réalisée en partenariat entre l'**Irev** et l'**Insee**

Analyse des **disparités infra urbaines de revenus** en 2010 et 2011 à l'échelle des 27 unités urbaines régionales comportant au 31 décembre 2013 des quartiers relevant de la politique de la ville (Zones urbaines sensibles et Nouveaux quartiers prioritaires)

Le contexte actuel de la réforme de la géographie prioritaire

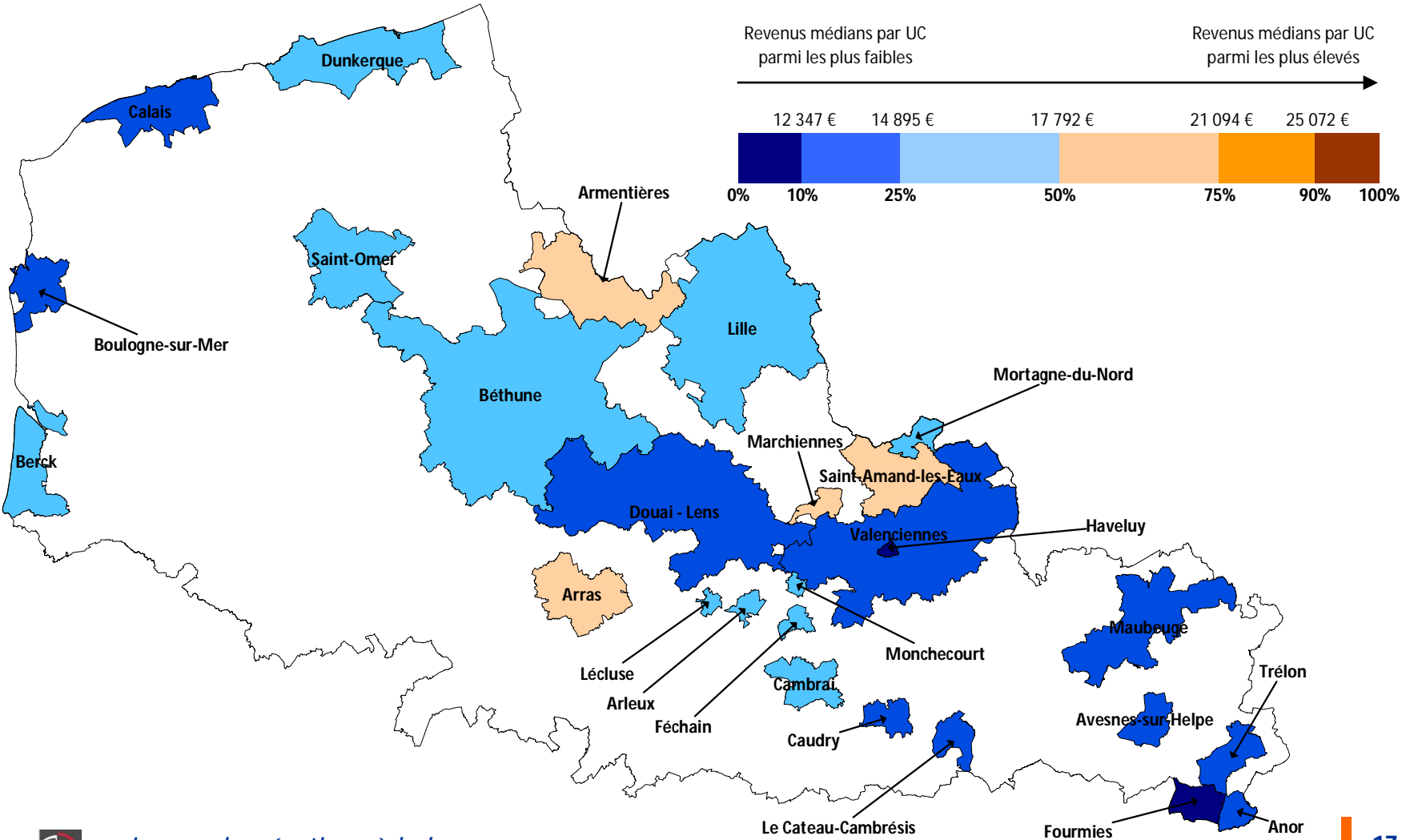
Contexte actuel de **réforme de la géographie prioritaire**

Cette étude est un **point d'étape** sur les situations de pauvreté des quartiers pour chacune des 27 unités urbaines considérées

Nous reviendrons brièvement sur les **différences entre les données de la présente étude et les données carroyées disponibles sur Insee.fr**

Revenu fiscal médian par unité de consommation en 2010 pour les 27 unités urbaines étudiées

Revenu fiscal médian par unité de consommation en 2010



L'intérêt d'une analyse carroyée

Les données de revenu observées à l'échelle des unités urbaines masquent néanmoins une **très forte hétérogénéité interne** entre les territoires...

... le constat restant valable à une échelle communale et infra communale (Iris notamment)

Cartographier les phénomènes selon une méthode de quadrillage du territoire permet de **s'affranchir de toute limite administrative** et offre une finesse géographique particulièrement adaptée à l'analyse infra urbaine

L'indicateur de base : le revenu fiscal médian par unité de consommation

Revenu fiscal :

Somme des ressources déclarées par les contribuables avant tout abattement (revenus d'activité salariée et indépendante, pensions)

Il diffère du **revenu disponible**, qui est un revenu après impôt et dans lequel sont incluses les prestations sociales non imposables (RSA, allocations familiales, minimum vieillesse, APL, etc.)

Unité de consommation (UC) :

Cette pondération prend en compte les **économies d'échelle liées à la vie commune**

Par convention, le premier adulte compte pour 1 UC. Chaque autre adulte et enfant de plus de 14 ans compte pour 0,5 UC et les enfants de moins de 14 ans comptent chacun pour 0,3 UC

Deux approches complémentaires des disparités spatiales de revenu en milieu urbain

Chaque unité urbaine est découpée en carreaux de 200 mètres de côté et le **revenu fiscal médian par UC** de chaque carreau est calculé :

La moitié des habitants du carreau appartient à un ménage qui déclare un revenu fiscal par UC supérieur

L'autre moitié des habitants du carreau appartient à un ménage qui déclare un revenu fiscal par UC inférieur

Deux approches complémentaires des disparités spatiales de revenu en milieu urbain

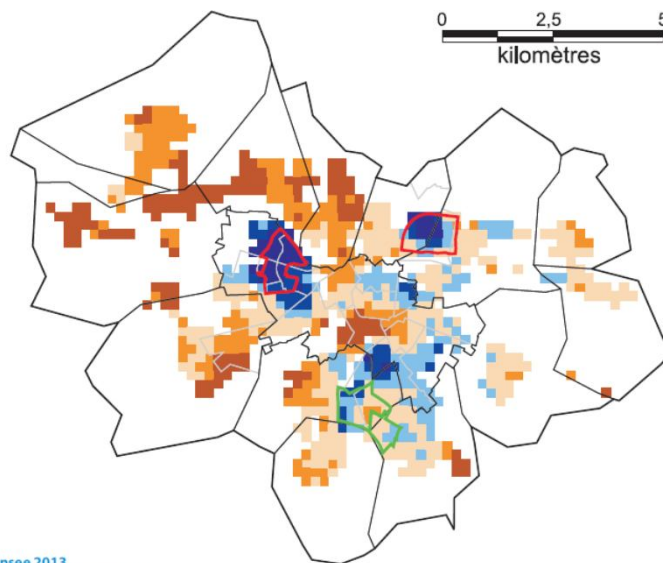
La **première approche** correspond à une étude de la **pauvreté des territoires** : quels carreaux sont plus pauvres que les autres ?

On va identifier, par exemple, les **10 % des carreaux qui présentent les revenus fiscaux médians par UC les plus faibles**

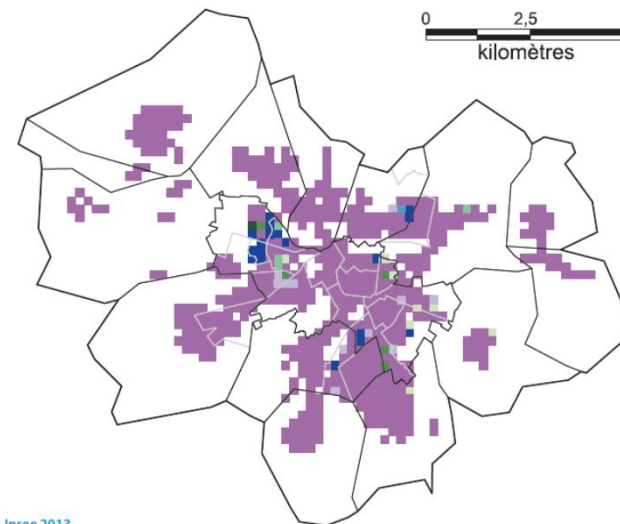
La **seconde approche** correspond davantage à une étude de la **pauvreté des individus** : où vivent les personnes les plus pauvres ?

On va identifier les carreaux dont le **revenu fiscal médian par UC est inférieur au seuil de bas revenu**

Deux approches complémentaires des disparités de revenus

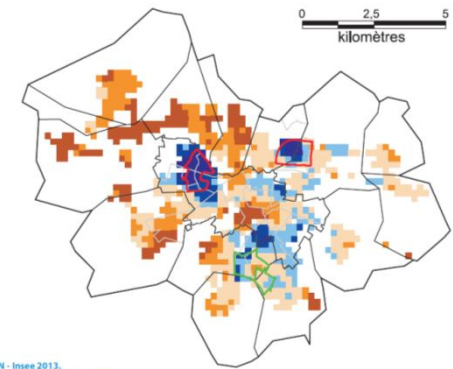


© IGN - Insee 2013.
Source : (RFL 2010), Insee 2013.



© IGN - Insee 2013.
Source : (RFL 2011), Insee 2013.

La première approche – millésime 2010



© IGN - Insee 2013.
Source : RP1 2010, Insee 2013.

La première approche, fondée sur les **revenus fiscaux millésimés 2010**, classe les revenus des carreaux par ordre croissant et les répartit en six tranches séparées par les bornes suivantes :

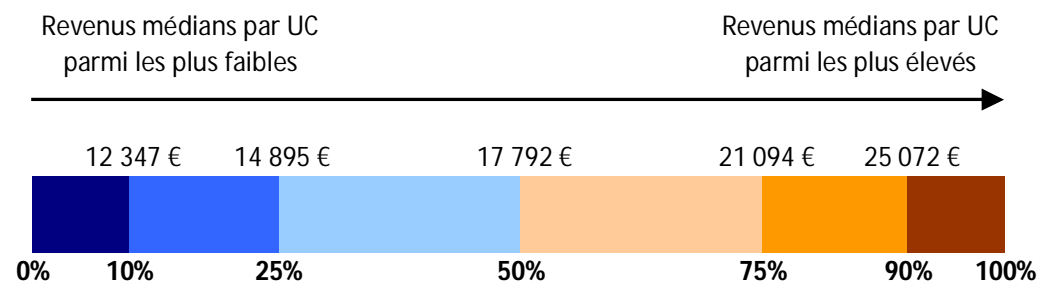
le **1^{er} décile** (10 % des carreaux ont un revenu fiscal médian par UC inférieur à ce premier décile), le **1^{er} quartile** (25 %), la **médiane** (50 %), le **3^e quartile** (75 %) et le **9^e décile** (90 %)

Ces bornes étant calculées sur **l'ensemble des carreaux des 27 unités urbaines**, les différentes cartes sont comparables.

La première approche – millésime 2010

Les **zones bleues les plus foncées** caractérisent les **10 % des carreaux aux revenus par UC les plus faibles** tandis que les **zones oranges les plus sombres** sont associées aux **10 % des carreaux aux revenus par UC les plus élevés**

Revenu fiscal médian par unité de consommation en 2010

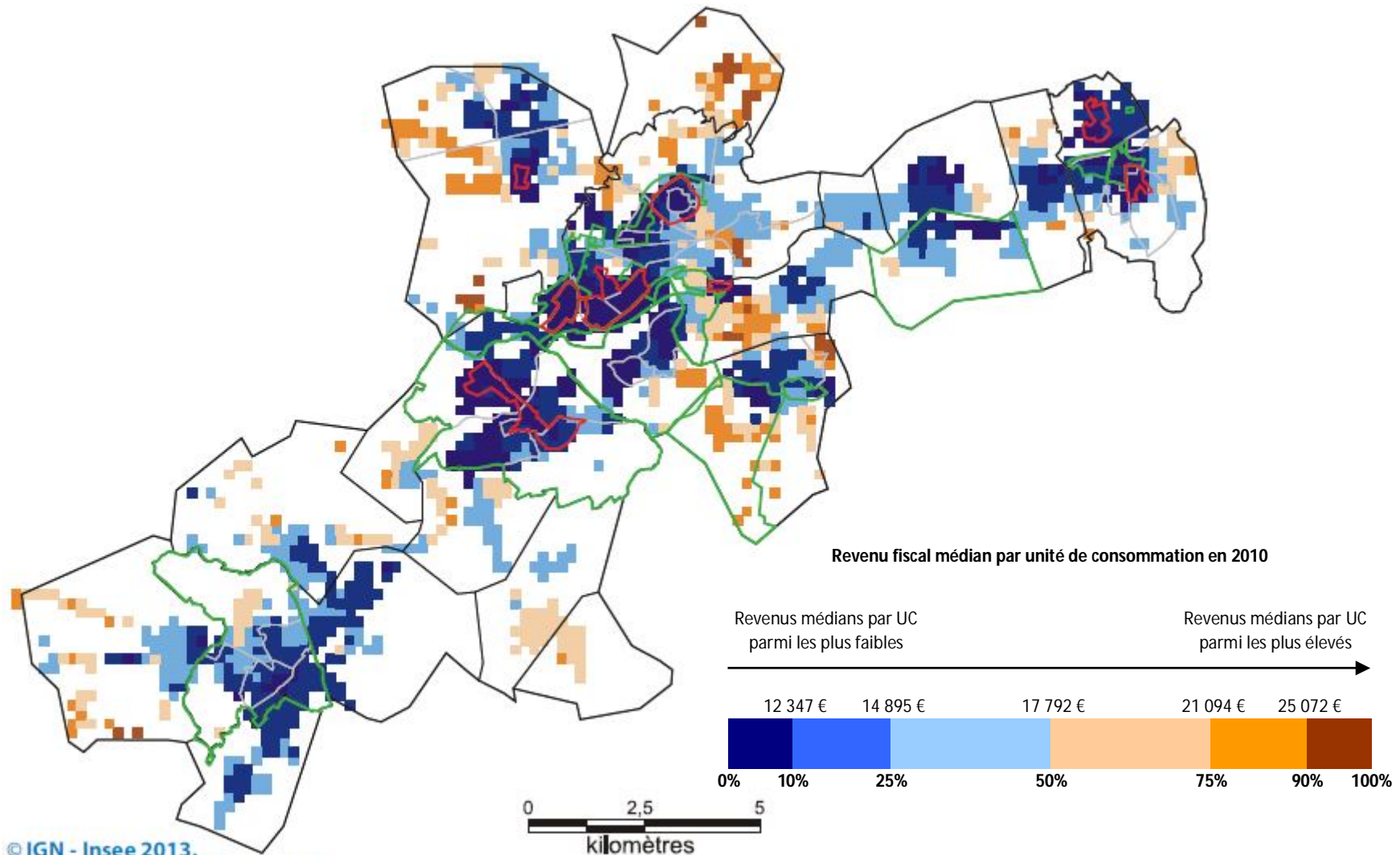


La première approche – millésime 2010

Puisqu'il s'agit de simplement comparer les carreaux entre eux, **les différences de peuplement ne sont pas prises en compte**

Peu importe que les carreaux comportent 100 ou 1 000 habitants, ils compteront autant dans le calcul des quantiles (le premier décile, le premier quartile, etc.) qui servent à classer les carreaux

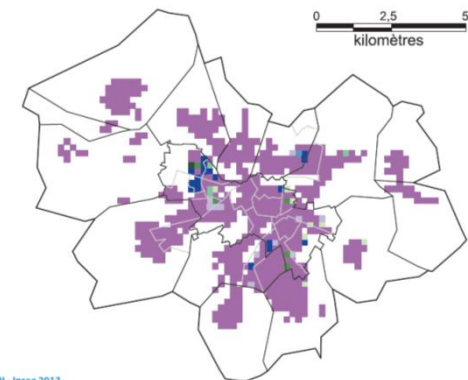
La première approche – exemple de l'unité urbaine de Maubeuge



© IGN - Insee 2013.
Source : (RFL 2010), Insee 2013.
Les agglomérations à la loupe



La seconde approche – millésime 2011



La seconde approche, fondée sur les **revenus fiscaux millésimés 2011**, permet d'appréhender plus finement la localisation des territoires aux revenus fiscaux par UC les plus faibles

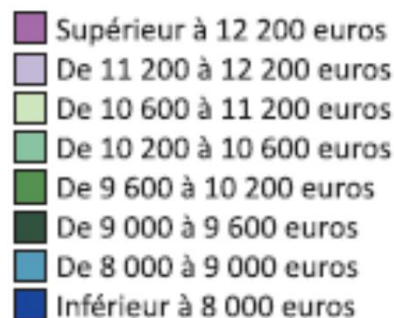
Sont considérés comme « **pauvres** » les carreaux dont le revenu fiscal médian par UC est inférieur au **seuil de bas revenus national** : 60 % du revenu fiscal médian par UC observé à l'échelle nationale, soit approximativement **11 200 euros en 2011**

La seconde approche – millésime 2011

Les carreaux dont le revenu fiscal médian par UC est inférieur au seuil national de bas revenus sont de couleurs verte et bleue :

Les carreaux de couleur verte ont un revenu fiscal médian par UC compris entre 9 000 € et 11 200 € en 2011

Les carreaux de couleur bleue ont un revenu fiscal médian par UC inférieur à 9 000 € en 2011



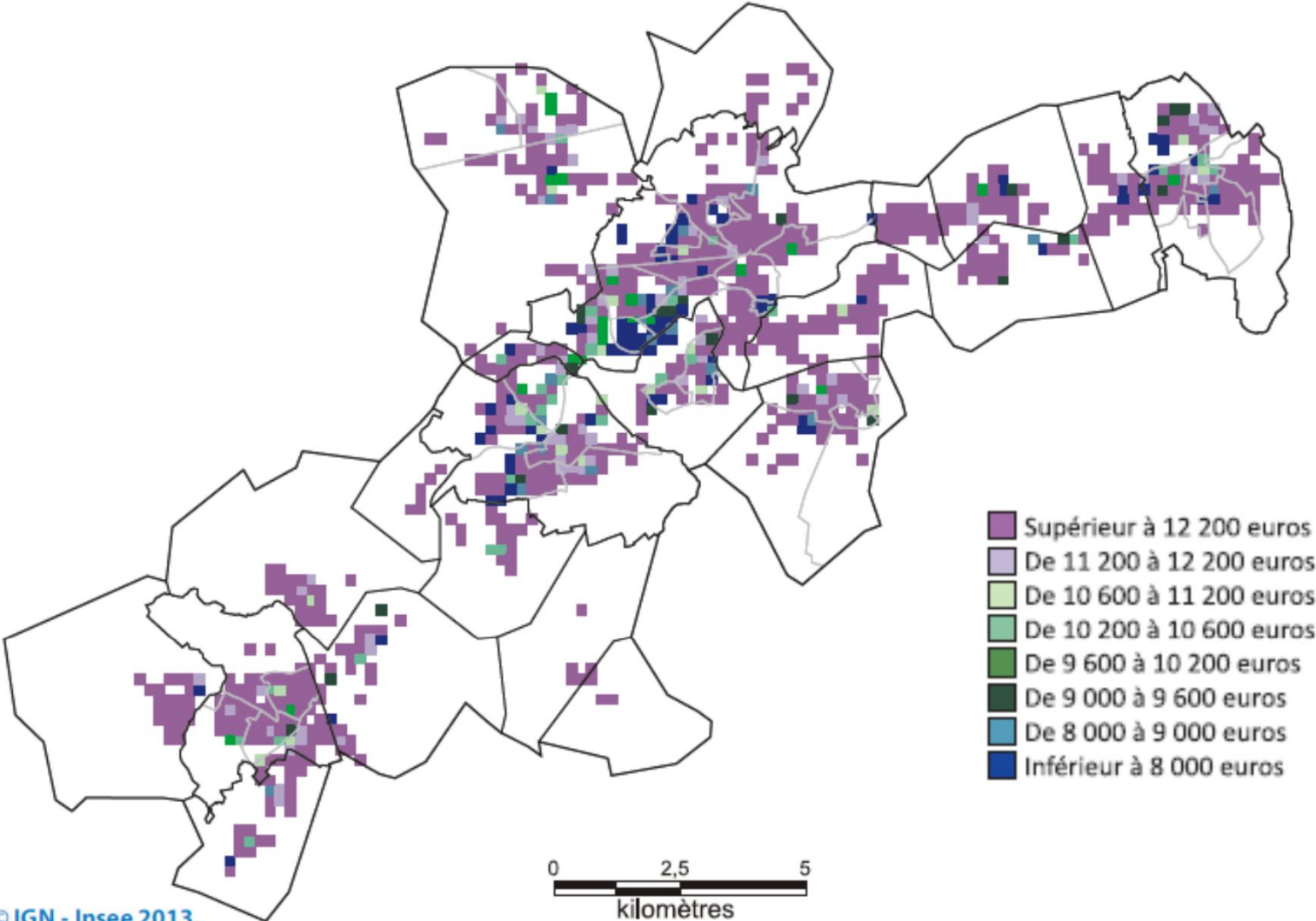
La seconde approche – millésime 2011

Ce seuil de bas revenus est calculé sur l'ensemble des habitants **sans agrégation préalable au carreau**. Or, **la densité de population est souvent bien plus élevée sur les espaces « pauvres » que sur les espaces « riches »**

Dès lors, par rapport à la première approche, c'est un peu comme si on augmentait le poids des carreaux « pauvres » (car plus denses) par rapport aux carreaux « riches »

Ceci va alors « tirer vers le bas » le seuil de détection des carreaux considérés comme « pauvres » et le nombre de carreaux identifiés comme tels sera donc moins important

La seconde approche – exemple de l'unité urbaine de Maubeuge

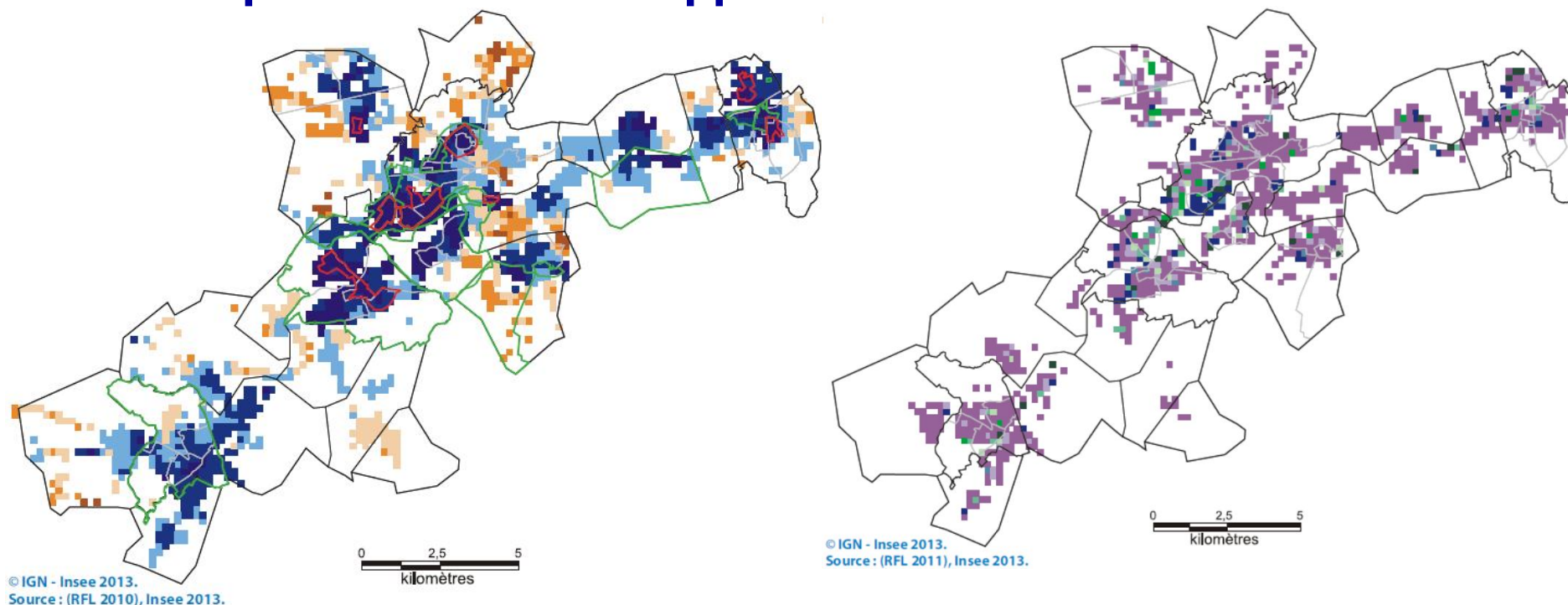


© IGN - Insee 2013.
Source : (RFL 2011), Insee 2013.



Les agglomérations à la loupe

La comparaison des deux approches



De nombreux carreaux de l'unité urbaine appartiennent aux 10 % les plus pauvres de l'ensemble des territoires étudiés (carte 2010 de gauche). La seconde approche permet d'affiner le diagnostic en repérant les carreaux situés sous le seuil de bas revenus (carte 2011 de droite), c'est-à-dire là où se concentrent les ménages « pauvres ».

Un exemple simple pour appréhender les différences entre les deux approches

Considérons un exemple simple où le territoire est composé de **10 carreaux** et où, pour simplifier la présentation, **tous les individus d'un même carreau ont le même revenu fiscal médian par UC**

8 500 € 600 hab.	8 500 € 500 hab.	12 000 € 200 hab.	12 000 € 200 hab.	10 000 € 300 hab.
14 000 € 100 hab.	13 000 € 100 hab.	13 000 € 100 hab.	9 000 € 300 hab.	10 000 € 200 hab.

Première approche : quels sont les 50 % des carreaux qui présentent les revenus fiscaux médians par UC les plus faibles ?

On va simplement classer les 10 carreaux par **ordre croissant du revenu fiscal médian par UC** sans tenir compte des populations respectives

On identifie directement les **5 carreaux aux revenus les plus faibles** (ceux de couleur bleue)

Revenu fiscal médian par UC
8 500
8 500
9 000
10 000
10 000
12 000
12 000
13 000
13 000
14 000

Les 50 % des carreaux plus « pauvres » que les autres

8 500 € 600 hab.	8 500 € 500 hab.	12 000 € 200 hab.	12 000 € 200 hab.	10 000 € 300 hab.
14 000 € 100 hab.	13 000 € 100 hab.	13 000 € 100 hab.	9 000 € 300 hab.	10 000 € 200 hab.

Seconde approche : quels sont les carreaux situés sous le revenu fiscal médian par UC de la zone étudiée ?

Nous considérons ici comme « pauvres » les carreaux pour lesquels le revenu fiscal médian par UC est inférieur à celui de la zone étudiée (composée des 10 carreaux).

Ce seuil partitionne la population de l'ensemble en deux :

La moitié des habitants de la zone étudiée appartient à un ménage qui déclare un revenu fiscal par UC supérieur

L'autre moitié des habitants de la zone étudiée appartient à un ménage qui déclare un revenu fiscal par UC inférieur

Le seuil est compris entre 8 500 et 9 000 €

Revenu fiscal médian par UC	Effectif	Effectif cumulé croissant
8 500	600	600
8 500	500	1 100
9 000	300	1 400
10 000	200	1 600
10 000	300	1 900
12 000	200	2 100
12 000	200	2 300
13 000	100	2 400
13 000	100	2 500
14 000	100	2 600

Les carreaux dont le revenu fiscal médian par UC est inférieur à celui de la zone étudiée

8 500 € 600 hab.	8 500 € 500 hab.	12 000 € 200 hab.	12 000 € 200 hab.	10 000 € 300 hab.
14 000 € 100 hab.	13 000 € 100 hab.	13 000 € 100 hab.	9 000 € 300 hab.	10 000 € 200 hab.

La comparaison des deux approches

Première approche : 50 % des carreaux aux revenus fiscaux médians par UC les plus faibles

Seconde approche : carreaux dont le revenu fiscal médian par UC est inférieur à celui de la zone étudié (seuil en-deçà duquel se situent 50 % des habitants)

8 500 € 600 hab.	8 500 € 500 hab.	12 000 € 200 hab.	12 000 € 200 hab.	10 000 € 300 hab.
14 000 € 100 hab.	13 000 € 100 hab.	13 000 € 100 hab.	9 000 € 300 hab.	10 000 € 200 hab.

Exemple illustratif : l'unité urbaine de Boulogne-sur-Mer

Unité urbaine de Boulogne-sur-Mer

Les données carroyées disponibles sur Insee.fr

[Les données carroyées Insee.fr](#)

Les données carroyées disponibles sur Insee.fr

L'accès aux données carroyées :

**Base de données / Données locales / Données carroyées /
Données carroyées à 200 mètres**

Données fondées sur les **Revenus Fiscaux Localisés** millésimés **2010
et non 2011**

Une approche différente de la variable de revenu

Indicateur de revenu par carreau : somme des revenus fiscaux par UC winsorisés des individus

Cette somme doit être divisée par le **nombre total d'individus du carreau** pour obtenir le **revenu fiscal par UC moyen des individus**

Qu'est ce que la **winsorisation** ?

La winsorisation est une technique statistique de **traitement des valeurs extrêmes d'une distribution**, qui consiste à ramener à un seuil donné toutes les valeurs situées au-delà, ou en deçà, de ce seuil

La winsorisation des revenus

Si le revenu fiscal par UC du ménage est **supérieur au 8ème décile de la distribution**, soit 29 336 euros, alors il est **rabaissé à ce seuil**

Si le revenu fiscal par UC du ménage est **inférieur à 40 % de la médiane de la distribution des revenus**, soit 7 500 euros, alors il est **remonté à ce seuil**

Autres variables disponibles

D'autres variables sont disponibles : population, population par tranche d'âge, nombre de ménages, nombre de ménages propriétaires, etc.

Autre indicateur de revenu : **nombre de ménages dont le revenu fiscal par UC est inférieur au « seuil de bas revenu » nationale, soit 60 % de la médiane de la distribution des revenus fiscaux par UC à l'échelle nationale**